# DESTRUCTION DES NIDS SECONDAIRES DE *VESPA VELUTINA*

Document technique : nids secondaires



Frelon asiatique à pattes jaunes
*Vespa velutina nigrithorax*
Pour mieux le (re)connaître !

La **destruction des nids constitue une action essentielle** dans la lutte contre le frelon à pattes jaunes. Elle vise à éliminer les colonies présentes et à prévenir l'installation de nouveaux nids l'année suivante. Elle doit s'accompagner de bonnes pratiques afin d'assurer la sécurité des intervenants, du public et de l'environnement.

## IDENTIFICATION DES NIDS

**Nid secondaire :** nid construit entre le printemps et le début de l'été après l'abandon du nid primaire.

- Localisations préférentielles :
  - 70 % arbres
  - 21 % bâtiments
  - 5 % haies
  - 1 % au sol
- Forme : sphérique à piriforme
- Ouverture petite et latérale
- Taille : ~ 60x80 cm










## DESTRUCTION DES NIDS

1. Ne pas s'approcher du nid et de pas tenter de détruire le nid soi-même
2. Contacter un désinsectiseur : **liste des désinsectiseurs chartés disponible sur le site de FREDON BFC**

En adhérant à la Charte de bonnes pratiques, les désinsectiseurs s'engagent à réaliser des interventions respectueuses de l'environnement, de la santé publique et de la biodiversité, tout en garantissant la sécurité des personnes et l'efficacité des traitements.

3. **Si la destruction du nid à été réalisée chez un particulier en BFC et par une entreprise chartée, il est possible de demander une indemnisation.**

## DEMANDE D'INDEMNISATION

**30€/nids (État) + 50€/nids dans le Jura (CD39)**

- Les dossiers doivent être déposés en ligne
- Photo du nid obligatoire lors du dépôt d'un dossier
- Seul les particuliers ayant fait appel à un désinsectiseurs chartés peuvent prétendre à une indemnisation

*Déposez votre dossier et retrouvez le modèle obligatoire d'attestation sur l'honneur sur* https://fredon.fr/bourgogne-franche-comte/demande-dindemnisation-frelon

## REMONTER LES INFORMATIONS

**Lefrelon.com** est un outil collaboratif qui permet :

1. D'obtenir des données à propos de la présence et de l'expansion du frelon à pattes jaunes
2. D'orienter les personnes découvrant des nids afin d'en assurer la destruction

LeFrelon.

FREDON BOURGOGNE FRANCHE-COMTE · Section apicole · GDS Bourgogne Franche-Comté · jura LE DÉPARTEMENT · Stratégie nationale biodiversité 2030 · MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE · PRÉFÈTE DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ